

APPORTE ta couleur



PRÉPOSÉ OU PRÉPOSÉE À LA RÉGLEMENTATION

Service du greffe et des affaires juridiques

Les préposés ou préposées à la réglementation font appliquer la réglementation municipale en ce qui a trait, notamment, aux stationnements, à l'arrosage, aux animaux et au bon ordre et à la paix. Également, ils ou elles délivrent des constats d'infraction en cas de contravention à la réglementation municipale en vigueur.

Profil recherché :

- ✓ Étudiant ou étudiante en techniques policières de première, deuxième ou troisième année ou toutes personnes ayant les compétences requises ;
- ✓ Permis de conduire valide de classe 5.

Rémunération et conditions de travail :

La période d'emploi est du **27 mai au 23 août 2024**. L'horaire de travail est variable de jour, de soir et de fin de semaine à raison de 35 heures par semaine. Le taux horaire est de 18,35 \$.

Présente-nous ta couleur en faisant parvenir ton CV accompagné d'une lettre de motivation au plus tard **le vendredi 17 mai 2024 16 h** à l'attention de :



Karine Dupont, Service du potentiel humain
Ville de Rivière-du-Loup
65, rue de l'Hôtel-de-Ville, C. P. 37
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3Y7
418 867-6641 | emplois@villerdl.ca

La Ville de Rivière-du-Loup applique un programme d'accès égalitaire en emploi et invite les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. L'utilisation du masculin ne sert qu'à alléger le texte. Seules les personnes retenues en entrevue seront contactées.

